

7^{ème} édition **BOUGEZ AUTREMENT**

ORA
Observatoire Régional de l'Air de Guyane

Fête du vélo
avec l'ORA
et ses partenaires

RDV le Dimanche 18 Sept. 2011 à 7h30 au Jardin Botanique à Cayenne

Contact : ORA de Guyane
Tel : 0594 28 22 70 - www.ora-guyane.org



DANS CE NUMÉRO :

- Le patrimoine 2
- Site naturel du littoral 9
- Mesures de la qualité de l'air 10
- 7 conseils 11
- Remerciements 12



La traditionnelle Balade Découverte à Vélo organisée par l'ORA et ses partenaires (**7^é édition**) fait désormais partie des événements annuels et incontournables en Guyane et compte de plus en plus de participants.

Du 16 au 22 septembre, la Semaine européenne de la mobilité a pour but de sensibiliser le grand public à l'utilisation de modes de

déplacements favorisant les transports publics, le vélo, la marche.

C'est l'occasion pour l'ORA et ses partenaires d'aborder les thèmes de la cohabitation des modes de déplacements, les zones de partage, la sécurité des vélos, le transport en zones rurales, l'écobilité scolaire, l'intermodalité ...et de contribuer tous ensemble à la préserva-

tion de la qualité de l'air de Guyane lors d'une balade découverte éducative à travers Cayenne, ville Capitale.



Le 18 septembre étant aussi une Journée du Patrimoine, le parcours de la balade à vélo a été défini en fonction des immeubles remarquables du cœur historique de Cayenne dont le Conseil Général est propriétaire.

Ces sites ont été signalés afin de mieux les faire connaître auprès de la population guyanaise.

L'ORA et ses partenaires ont ainsi proposé une balade dominicale pour tous à vélo pour une sensibili-

sation sur ces bâtiments ainsi que sur sa station fixe de mesure de la qualité de l'air, située à EDF Jubelin.

En privilégiant le vélo à la voiture pour des petits trajets ou des balades, je fais du sport et je contribue à la lutte contre la pollution de l'air !

Le patrimoine Départemental

Le patrimoine historique bâti du Conseil général : Il est remarquable par sa diversité et par la place qu'il occupe, principalement, dans le paysage du coeur historique de la ville de Cayenne.

Le Conseil Général est propriétaire d'un grand nombre d'immeubles remarquables du coeur historique de Cayenne :

- 1- Collège NONNON
- 2- Ancien Hôpital J. MARTIAL
- 3- Hôtel préfectoral
- 4- Archives Départementales
- 5- Ancienne poudrière
- 6- Ancienne caserne du génie
- 7- Ancienne chambre de commerce
- 8- Direction des transports du Conseil Général
- 9- Bibliothèque et Musée Franconie

- 10- Direction des ressources humaines du CG
- 11- Cathédrale Saint Sauveur
- 12- Jardin Botanique

Il assure la gestion de ces [sites naturels remarquables](#) et les ouvre au public .

Le Collège NONNON

Adresse : 22 rue Léopold Héder à Cayenne

Historique : En 1690, les Jésuites fondèrent un séminaire, le Petit Collège, afin d'instruire les enfants de Cayenne. En 1748, Mme Paillé, une esclave affranchie ayant épousé un riche colon, légua 100.000 livres à la colonie pour l'instruction des enfants.

Le petit collège fut reconstruit et devint le Grand collège puis le lycée Félix EBOUE. Il est connu aujourd'hui sous le nom de Collège Eugène Nonnon. Pendant l'occupation portugaise de 1809 à 1822, les bâtiments furent convertis en caserne. En 1830, l'établissement prit le Protection d'établissement public d'ins-

truction secondaire. En 1842, les bâtiments à l'origine en bois, furent détruits pour laisser la place à des constructions en maçonnerie. Des servitudes furent ajoutées, ainsi qu'un mur de clôture. En 1888, l'établissement devint laïque. En 1894, il prit le Protection d'établissement d'enseignement se-



Ancien hôpital Jean Martial

Adresse : 2 avenue Léopold Héder / 9 rue Friedmont – Cayenne

Protection : inscrit à l'Inventaire des monuments historiques par arrêté 9 décembre 1992. Inscription en totalité des bâtiments hospitaliers y compris le **pavillon d'entrée et le pavage du porche**, le mur de clôture ainsi que les fûts de **canons du porche d'entrée**.

Situation :

Situé au cœur de Cayenne face à la Place des Palmistes, Jean MARTIAL se compose de plusieurs constructions :

- Deux corps principaux disposés orthogonalement à 2 niveaux avec combles pour une surface totale de 4 752 m² ;
- Deux bâtiments sans étage séparé par un grand porche ;
- **Un mur d'enceinte** construit en arc de cercle ;

Projets d'aménagement :

La valorisation de ce site pittoresque par des travaux de restauration constitue depuis des années une préoccupation pour la Collectivité Départementale. En effet, depuis l'abandon des activités hospitalières dans les années 80, ce site s'est fortement dégradé.

Présentation :

Edifiés à partir de 1788 pour servir d'Hôpital Militaire, les bâtiments actuels du Site de Jean MARTIAL ont été reconstruits dans la 2nde moitié du XIX^{ème} siècle.

Le 18 juin 1946, cet immeuble a été dénommé Jean MARTIAL, en l'honneur d'un médecin lieutenant colonel, d'origine guyanaise,

- D'autres constructions sises le long de la rue Guisan, avenue Léopold Héder et rue Fiedmont ;
- Un jardin.

En raison de son intérêt historique, cet immeuble a été inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques. Cette inscription implique la conservation du site en l'état par une réhabilitation. Cette protection porte sur la totalité des bâtiments hospitaliers, le pavillon

Nonobstant cet état de ruine, l'opportunité que représente le site Jean Martial à Cayenne, au regard de son potentiel foncier et de ses volumes, fait de lui un site très convoité. Citons, par exemple, les projets d'implantation du nouveau Palais de Justice et du Musée des Cultures Guyanaises qui n'ont pas aboutis.

qui se distingua par ses actions sur les champs de guerre.

Après morcellement, le Département de la Guyane est devenu propriétaire du site.



Photo Ministère de la Culture.

d'entrée, le pavage du porche, le mur de clôture, et les fûts à canons avoisinant le porche d'entrée.



Aujourd'hui, la valorisation de ce site merveilleux est toujours d'actualité. Des réflexions sont en cours pour un projet de requalification alliant à la fois des activités culturelles et commerciales ainsi que de l'habitat.

A terme, le but est de créer une zone de vie dynamique qui s'intègre parfaitement dans le plan global de réaménagement de la Place des Palmistes initié par la Ville de Cayenne.

Hôtel préfectoral

(Ancien couvent des Jésuites)

Adresse : place Léopold Héder à Cayenne

Protection : inscrit à l'Inventaire des monuments historiques par arrêté du 17 août 1978 (inscription des façades et toitures, y compris celles du pavillon de garde, l'escalier d'honneur et le jardin intérieur de l'hôtel).

Historique : L'immeuble fut construit par les Jésuites en 1749 sous la direction du supérieur Philippe d'Huberland. A partir de 1800, l'ancien couvent devint l'hôtel du Gouvernement. En 1925, la façade fut agrémentée par une galerie à colonnes sur décision du Gouverneur Chanel. L'hôtel du Gouvernement devint hôtel de la Préfecture lors de

la départementalisation de 1947.

En 1970 est inaugurée la nouvelle Préfecture, mais l'ancien couvent des Jésuites continue depuis d'abriter le cabinet du Préfet. Il est aujourd'hui une propriété du Conseil Général, l'Etat conservant un droit d'usage.



Archives Départementales

Adresse : angle de la Place Léopold Héder et de l'impasse du 8 mai 1945 à Cayenne

Historique : En 1749, les Jésuites construisirent une chapelle séparée de leur hôtel par une tour carrée où était installée l'horloge.

Le 3 avril 1765, la chapelle devint la résidence officielle du Lieutenant du Roi, suite à la confiscation des biens des Jésuites intervenue en 1762.

Le 28 décembre 1878, l'édifice devint le siège du Conseil Colonial. Il servit de bureaux et de

salle de délibérations au Conseil Général jusqu'à la création des archives départementales au début des années 1980.

Protection : inscrit à l'Inventaire général du patrimoine culturel

Ancienne poudrière

Adresse : pointe Saint-François à Cayenne (derrière l'Hôtel du Conseil général)

vrée en 1865. Elle avait une capacité de stockage de 94.600 kg.

Historique : La première poudrière de Cayenne avait été construite sur le fort Cépérou en 1749.

En 1864, la construction d'une nouvelle poudrière derrière l'hôtel du gouvernement (l'ancienne préfecture) fut décidée. Elle fut li-

Protection : inscrit à l'inventaire des Monuments historiques par arrêté du 10 avril 1989.



Mieux connaître
le patrimoine
de Cayenne

Ancienne Caserne du Génie

(dite l'hôtel de l'Inspection, ou maison du Secrétaire général)

Adresse : angle de la rue des casernes et impasse du 8 Mai 1945

corps préfectoral en 1948. Il est aujourd'hui propriété départementale.

communs, à l'exception de la piscine).

Historique : Le bâtiment de la direction du génie a été construit entre 1867 et 1869. Il a été remis à la colonie à la fin du XIXe siècle, et mis à disposition du

Protection : inscrit à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 16 août 1995 (inscription en totalité, y compris le sol de la cour et les bâtiments des

Ancienne Chambre de commerce

Adresse : 2, place Léopold Héder à Cayenne

Historique : L'ancienne chambre de commerce et de l'industrie a été bâtie au 19e siècle, à une date qui ne nous est pas connue.

Au 20e siècle, elle abrita successivement la chambre de l'agriculture et les bureaux du département. Le bâtiment a été restauré par le Conseil Général en 1991.

Protection : inscrit à l'Inventaire général du patrimoine culturel



Direction des transports

(ancien hôtel du Secrétaire général)

Adresse : 14 rue de Thies (place des Palmistes) à Cayenne

Historique : Du 15 septembre 1951 au 15 décembre 1952, un hôtel

du Secrétaire général de la Préfecture fut construit entre la bibliothèque Franconie et l'école J. Horth. Aujourd'hui, ce bâtiment abrite la Direction des transports

et le Service juridique du Conseil général.

Protection : inscrit à l'Inventaire général du patrimoine culturel

Bibliothèque et Musée Franconie

Adresse : angle de la Place des Palmistes et de la rue de Remire

Historique : L'immeuble fut bâti entre 1824 et 1842 par la famille Franconie.

En 1888, à la suite de la destruction du musée local de la Colonie lors de l'incendie de Cayenne, le gouverneur E. Mewart fit don du rez-de-chaussée de l'immeuble qui avait été acheté par l'administration coloniale à Paul Gustave Franconie, le fils d'

Alexandre Franconie.

Le 15 octobre 1901 fut inauguré le nouveau musée qui accueillait des collections diverses et surprenantes (un tronc de palmier bifide, des têtes de bagnards décapitées et formolées, un pied bot, un caïman empaillé...). En 1885 fut inaugurée la bibliothèque qui prit le nom d' Alexandre Franconie en hommage à ce célèbre habitant. L'étage restait toutefois attribué à des services d' Etat : les bureaux

du secrétaire général, puis de la D.A.S.S., puis des services culturels du département. En 1946, le musée local devint le musée départemental. En 1988 fut entreprise une restauration et un aménagement du musée et de la bibliothèque.

Protection : inscrit à l'inventaire des Monuments historiques par arrêté du 8 mars 1986 (inscription en totalité des façades et toitures de l'immeuble, du musée et de la bibliothèque)



Direction des ressources humaines

(ancien Institut d'études supérieures)

Adresse : angle des rues Léon-Gontrand Damas et Madame Payée à Cayenne

Historique : Bordant la place des Palmistes, cet immeuble, construit à la fin du XIXe siècle, est un témoin exceptionnel de l'architecture créole à Cayenne. Pre-

mier siège, jusqu'en 1991, de l'Institut d'études supérieures de la Guyane, l'immeuble a été réhabilité et abrite aujourd'hui la Direction des ressources humaines du Conseil général.

Protection : inscrit à l'inventaire des monuments histo-

riques par arrêté du 9 décembre 1992 (inscription des façades et toitures du bâtiment principal et de l'ensemble des pavillons y compris celui de la rue Mme Payé)

Cathédrale Saint-Sauveur

Unique cathédrale de Guyane, la cathédrale Saint-Sauveur est un édifice emblématique du centre-ville de Cayenne, classé monument historique le 9 mars 1999.

Adresse : angle des rue François Arago et de l'avenue Charles-de-Gaulle

Protection : classé Monument historique par arrêté du 9 mars 1999 (classement en totalité, clocher et porche de la cathédrale St-Sauveur)

Historique :

En 1823, le R.P. Nicolas Guiller, préfet apostolique, et le baron Milius, administrateur de la Guyane, décident de remplacer l'église Saint-Nicolas qui était située sur la place Léopold Hé-

der. Ils font appel aux fidèles pour la souscription d'aides financières, matérielles et manuelles. Les travaux commencent en 1825 et s'achèvent en 1833. L'église est inaugurée en **1861**. En 1933, la préfecture apostolique de la Guyane est transformée en vicariat ; le vicaire apostolique ayant le titre d'évêque *in partibus infidelium*, l'église prend le statut d'une cathédrale. Elle est consacrée le 9 novembre 1934 par Mgr Courtaut, premier vicaire apostolique de Cayenne. En 1952, l'édifice est

agrandi d'un coeur polygonal en béton armé, sous la direction de l'ingénieur Toubi. Lors des travaux, une cassette contenant vingt-et-une pièces de monnaie, dont la plus ancienne remonte à Napoléon Ier, et vingt sceaux de l'époque de Charles X, est découverte. De 1952 à **1954, la cathédrale est** agrandie vers l'est (sur 13 m). Les vitraux, les planchers de la tribune et le plafond sont remplacés. En 2000-2001, le clocher est restauré.



La réhabilitation en cours :

Propriétaire de l'édifice, le Conseil Général a engagé au tournant du XXIe siècle un important programme de restauration.

Le clocher de la cathédrale Saint-Sauveur est restauré au cours des années 2000 et 2001. Les murs extérieurs de l'édifice sont réhabilités en 2004-2005.

La dernière tranche du programme, qui porte sur l'intérieur de la Cathédrale, est inscrite au

Contrat de projet 2007-2013 signé avec l'Etat et le Conseil Régional.

Le jardin botanique

Splendide parc floral, il s'étend sur une superficie de 3 hectares et demeure aujourd'hui un lieu privilégié de détente, de découverte de la nature et d'éducation à l'environnement.



Adresse : Situé sur le territoire de la commune de Cayenne, il est un des rares espaces verts de la ville. On y trouve une statue Gaston Monnerville, au centre du jardin (ci-contre).

Les habitants aiment s'y détendre, mais également en apprendre plus sur les arbres de l'île et ceux d'ailleurs, ainsi que sur



l'environnement et sa protection.

Éléments végétaux remarquables : Palmier fontaine, palmier à huile, l'arbre du voyageur, le Filao, les pompons, le flamboyant, le casse-séné..

Type de jardin : Exotique, Botanique

Historique : En 1786, le roi Louis XVI avait quatre possessions, dont un jardin qui servait de dépôt et de pépinière pour les diverses plantes et arbres venus de diverses destinations. Sieur Louis Claude Richard, le botaniste, Directeur du jardin, se chargeait de faire venir d'Inde des muscadiers, des rotins, des arbres à in, des pieds de cardamome et de poivrier. Durant cette période, on le nommait Jardin du Roi.

En 1821, une maison fut construite pour le botaniste. Elle était en pan de bois avec un remplissage de maçonnerie et de planche. Elle possédait un rez-de-chaussée avec une galerie dans-oeuvre. Le toit à longs pans et à demi-croupe était couvert de tôle ondulée.

En 1879, il change de nom et devient Jardin Botanique. En 1929, les grilles en fer et la porte cochère d'un bâtiment en bois furent réparées.

En 1935, un bureau pour le chef de service de l'agriculture fut installé dans le laboratoire du jardin. Une volière en fer fut construite. En 1936 le Jardin portait le nom de Jardin du Gouverneur et les espaces aménagés en volière, en parc d'animaux et en jardin fleuri.

En 1947 à l'arrivée du premier préfet en Guyane Monsieur Robert VIGNON, le JARDIN Botanique a été confié à Monsieur DOCUSEN pour y installer des parterres de fleurs et à nouveau l'introduction de volières.



Le parc a été utilisé aussi pour les grandes nuits guyanaïses particulièrement la Fête du Parallèle 5.

Puis en 1960, l'Office Départementale du Tourisme dirigé par Monsieur CONDE Salazar s'y est installé et en 1970 le Syndicat d'Initiative de la Ville de Cayenne.

L'ORA de Guyane

(Observatoire Régional de l'Air de Guyane)

C'est le réseau de surveillance de la qualité de l'air de Guyane créé en 1998, agréé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Il est membre de la Fédération AtmoFrance qui regroupe la trentaine de réseaux homologues du territoire national.



Sa station fixe de mesures

Elle mesure des polluants « réglementaires ». Seuls 4 d'entre eux permettent le calcul quotidien de l'indice de la qualité de l'air qui varie de 1 (Très bon) à 10 (Très Mauvais).

Polluants mesurés

* PM10, PM2.5



Les particules fines ou poussières, de diamètre inférieur à 10 ou 2,5 μm , proviennent essentiellement du trafic automobile et des activités industrielles. Des phénomènes naturels épisodiques tels que les sables du Sahara, peuvent provoquer une augmentation des concentrations en PM10.

Elles peuvent pénétrer profondément dans les voies respiratoires provoquant ainsi des irritations voire des altérations pulmonaires.

* NOx



Les oxydes d'azotes (NO₂, NO) proviennent essentiellement du trafic automobile (60%) et des installations de combustion. Ils participent à la formation de l'ozone troposphérique (de basse altitude ou mauvais ozone).

Ils affectent les fonctions pulmonaires et favorisent les infections.

* O₃



L'ozone provient de la réaction des polluants en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée.

Il peut provoquer toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires et nasales.

* SO₂



Le dioxyde de soufre provient essentiellement de la combustion du fioul et du charbon. Il est aussi rejeté par les véhicules à moteurs.

Il peut irriter les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures.

* CO



Le monoxyde de carbone se forme lors de la combustion incomplète de matières organiques (bois, charbon, essence, fuel, gaz, ...). La source principale est le trafic automobile.

Il provoque maux de tête, vertiges. Il est mortel, à forte concentration, en cas d'exposition prolongée en milieu confiné.

PM10, NO₂, O₃ et SO₂ sont utilisés pour le calcul de l'Indice de la Qualité de l'Air (IQA)





pour bouger autrement et polluer moins



Rapide, non-polluant, pas cher et sportif, le vélo a beaucoup de qualités ! Sur des distances inférieures à 6 km, c'est lui qui va le plus vite en ville. Comme la marche à pied, il nous maintient en forme, ne nous met pas en retard et nous permet une moindre exposition à la pollution que dans un espace confiné comme l'habitacle de la voiture. Je fais aussi du sport et je contribue à la lutte contre la pollution de l'air !

Je respecte les limitations de vitesse. Une voiture consomme 10% de carburant de plus à 100km/h qu'à 90km/h et rejette plus de gaz polluants et de particules.

Un simple exemple : réduire sa vitesse de 10 km/h sur route, c'est jusqu'à 5 litres de carburants économisés, soit environ 7 euros et près de 12 kg de CO2 sur 500 km.



Je conduis avec souplesse, notamment au démarrage. Je préfère faire chauffer mon moteur en roulant doucement qu'en le laissant tourner à l'arrêt.

Mais même avec son diesel pas très écologique, il est possible d'adopter des réflexes qui permettront d'optimiser la conduite (donc de faire des économies) et d'avoir une conduite éco-citoyenne, respectueuse de l'environnement et sûre pour les autres usagers.

Je pratique les transports en Commun

Dans ces transports publics, on consomme **moins d'énergie** et on rejette moins de CO2 qu'en voiture.



J'ai tout intérêt à couper mon moteur lorsque je dépose mes enfants à l'école, lorsque j'attends un ami ou lorsque je décharge mes courses. Ce petit geste est également bon pour l'environnement.

La marche à pied : C'est LE mode de transport universel. Il ne nécessite pas de place de parking. Il ne nous met pas en retard. Il est gratuit, bon pour le mental, le cœur, les jambes, les artères...

Sur de petites distances, la marche est performante, là où une voiture ne l'est pas : moteur froid, elle pollue davantage et s'use plus vite. Les courts trajets ne lui conviennent vraiment pas !



LE COVOITURAGE : UNE VOITURE À PLUSIEURS SUR UN PARCOURS DONNÉ

Comment ne pas remarquer, dans les embouteillages ou ailleurs, que la plupart des voitures ne sont occupées que par une seule personne ? Pourquoi ne pas à se regrouper pour partager leur véhicule et ses dépenses sur un trajet commun, avec des voisins pour faire des courses, des copains pour aller à la fac, des collègues pour aller au travail... ou simplement des gens avec qui on partage une destination.



Pointe BUZARE

BP 1059

97345 Cayenne cedex

Téléphone : 05 94 28 22 70

Télécopie : 05 94 30 32 58

Messagerie : ora.973guyane@orange.fr

Site Internet : www.ora-guyane.org

Adoptons les bons gestes pour
préserver la bonne qualité de notre air

Mission : Mesure, surveillance de la qualité de l'air et information et sensibilisation sur les niveaux mesurés....

Composition :

4 Collèges : Etat, Collectivités, Industriels, Associations et personnes qualifiées.

Financement : Répartition tripartite équilibrée entre l'Etat, les Collectivités et les Industriels

Effectif : 3 salariés

Directrice : Kathy PANECHOU-PULCHERIE

Président : Rodolphe SORPS (Mairie de Rémire-Montjoly)

RDV à vélo en 2012
pour la 8e édition



Remerciements à tous nos partenaires

